

Ils avaient volé vingt et un pots catalytiques en quelques jours

En moins de trois semaines, ils avaient volé 21 pots catalytiques à Albi, Saint-Juery, Lescure-d'Albigeois... Vingt et un, si ce n'est plus, pense savoir le procureur de la République, « parce que tout le monde ne va pas porter plainte ». Ce que recherchent les voleurs de pots, c'est le rhodium, un métal blanc précieux qui vaut 7 à 8 fois plus cher que l'or. Ils sont deux dans le box des accusés. Ce sont les policiers albigeois qui les ont arrêtés, après un classique et efficace travail d'enquête. En scrutant les images des caméras de vidéosurveillance de la ville, en exploitant les données de téléphonie notamment.



Ils volaient les pots pour le métal précieux qu'ils contiennent. / DDM E.C.

Pas de doute, les deux hommes sont responsables. Ils le reconnaissent sans difficulté. En garde à vue, il n'a pas fallu plus de quelques minutes pour les entendre avouer l'ensemble des faits.

L'un des deux est père de famille, travaille en France depuis des années, n'a jamais fait parler de lui et son casier est vierge de toute condamnation. L'autre est arrivé à Albi depuis seulement quelques semaines après plusieurs années passées en Ecosse. Inconnu de la justice également.

Alors quelle peine ? Le procureur est sévère. Dans ses réquisitions, il réclame pour les deux hommes 30 mois de prison ferme avec maintien en détention.

Lourdes réquisitions

Me Pierre Lebonjour n'en revient pas. Il défend le père de famille. « Je trouve ces réquisitions d'une

agressivité et d'une violence inouïes... » murmure-t-il d'abord, pour contraster avec les hurlements du procureur qui résonnent encore dans les oreilles de l'assistance. « Comment peut-on dire qu'il fait semblant de travailler ? », poursuit l'avocat, reprenant les mots du procureur. « Parce qu'il est Roumain ? Les fiches de paie ne mentent pas et je vous les ai fournies ! Ce n'est pas parce qu'on est intégré qu'on n'est pas délinquant, on le sait très bien. Mais ce n'est pas non plus parce qu'on est Roumain qu'on est menteur. Cette façon de penser à contaminer jusqu'à nos services d'enquête ! », fustige le pénaliste. Et poursuit, en prenant le parti des victimes qui sont présentes dans la salle d'audience. Oui, c'est désagréable de se réveiller et de trouver sa voiture sans pot, concède-t-il. Mais cela se passe à 2 heures du matin, ce n'est pas pareil que d'être réveillé par des cambrioleurs, ou de

se faire arracher son sac en pleine rue. Ce sont des vols sans violence, martèle-t-il. D'ailleurs, les victimes ont demandé le remboursement des frais engagés pour réparer leur véhicule, rien de plus.

Me Florence Pamponneau pour l'autre prévenu dit la même chose. « Ce sont des vols, mais il n'y a pas de traumatisme, pas d'atteinte à la personne. Rien ne justifie des réquisitions aussi lourdes. Les victimes sont là, elles ne vous demandent que des franchises d'assurance ».

Les 30 mois de prison ferme réclamés sont ramenés à 15 mois de prison dont 6 avec sursis pour les deux prévenus. Le père de famille pourra rentrer chez lui, pour purger sa peine sous bracelet électronique, reprendre ainsi son travail et rembourser les victimes. Pour son complice, sans adresse connue en France, ce sera retour en détention pour purger sa peine de 9 mois de prison ferme.

Ra. B.